



Confédération paysanne de la Charente

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleuses et travailleurs

LA MÉTHANISATION EST-ELLE UNE PISTE POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE NOS TERRITOIRES ?

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Fermentation anaérobie de matières organiques issues de fumier ou plantes qui entraîne la production de gaz (CO₂ et CH₄) et d'un coproduit (le digestat). Plus la matière organique contient du carbone et meilleure sera la production de méthane. Le gaz sert ensuite à la production d'électricité ou peut être injecté dans les réseaux de gaz.



Des plantes à vocation énergétiques

LA RECHERCHE D'UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE : OBJECTIFS ET ENJEUX

Les objectifs d'Engie à 2050 sont d'avoir une production de gaz 100% renouvelables. La part de la méthanisation est dans les projections de l'ordre de 30% soit 140 TWh.

On dénombre près de 1400 sites de méthanisation en fonctionnement en 2022 en France. La majorité des unités sont destinées à la production

d'électricité, en comparaison 400 environ produisent du gaz, pour une production totale de gaz de 9 TWh. Cela représente 1/15 des volumes espérés pour 2050.

On voit alors les enjeux de développement de la filière, massivement soutenue et perçue comme la solution pour verdir la production énergétique en France.

90% du gisement de biomasse est d'origine agricole. Outre un enjeu énergétique, il s'agit aussi d'un enjeu agricole, avec des conséquences sur les questions de souveraineté alimentaire.

Ce document est alors issu de nos réflexions, et cherche à mettre en avant les contradictions que cette approche technosolutionniste sous entend.

Attachée à la transition écologique, la Conf' de Charente est évidemment engagée d'abord dans la sobriété puis dans la transition énergétique. Mais cela ne doit en aucun cas se faire sur la base d'un modèle financier au détriment des paysan·nes, des habitant·es et des sols charentais !

LA MÉTHANISATION : KÉZAKO ?



Source : Projet MéthaPolsol

CARACTÉRISTIQUES D'UN MÉTHANISEUR ET SYSTÈMES

Le méthaniseur sert à « domestiquer » une fosse à lisier. Une unité de méthanisation se caractérise par :

- La taille de l'unité, tonnage traité, puissance énergétique de l'unité
- Le type et la qualité des matières traitées
- La provenance des matières
- La gouvernance (projet individuel, collectif, incluant des acteurs du territoire, industriels extérieurs...)
- La maîtrise de l'exploitation de l'unité (par le ou les agriculteurs, ou par un prestataire extérieur)
- L'utilisation digestat (plan d'épandage, matériel utilisé)

Voie sèche et voie liquide

- Voie liquide ou humide (la plus répandue) : réaction qui se passe dans un milieu majoritairement liquide, celle qui se développe majoritairement aujourd'hui en France.
- Voie solide ou sèche : à base d'effluents solide (typiquement base fumier de bovin). Ce type de méthanisation ne ressemble pas du tout aux unités par voie liquide visuellement, mais à de gros silos d'ensilage.

LES QUESTIONS DES ECHELLES

Il existe une diversité de taille et d'organisation des méthanisations

agricoles. On distingue 3 grands types de méthanisation agricole, de la plus grosse à la plus petite capacité :

- Micro-méthanisation/couverture de fosse (<7 000T/an)
- Méthanisation à la ferme (>7 000T/an)
- Méthanisation collective (>10 000T/an)

MODE DE VALORISATION

Il existe 2 types de valorisation :

La co-génération : une turbine à gaz permet de produire de l'électricité et/ou de la chaleur, généralement pour de l'autoconsommation ou pour injecter dans le réseau.

Ou bien, le gaz est directement injecté dans le réseau afin d'être utilisé pour usages de chauffage ou cuisson. (le coût du raccordement au réseau de gaz est pris en charge à 60%).

Sur les 1400 méthaniseurs en France en 2022, les 2/3 sont des installations produisant de l'électricité.

LA SÉMANTIQUE DU "BIOGAZ"/"BIOMÉTHANE"

Il y a la notion de bio et de naturel, mais c'est en soi un processus industriel qui accélère fortement le processus de décomposition de la MO. Il y a régulièrement une analogie avec le système digestif d'une vache mais celle-ci n'est bonne puisque les intrants ne sont pas « comestibles ». Les CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) ou CIMSE (Culture Intermédiaire Multi-Services Environnementaux) devraient être appelés CPE (Culture Principales Énergétiques) pour indiquer leur vrai nom et pas faire de la tromperie. De plus, le digestat n'est autre qu'un produit de la méthanisation, le produit d'une réaction chimique..

LA CHARENTE DANS LA DYNAMIQUE DES MÉTHANISEURS

ENCORE PEU DE PROJETS EN CHARENTE

La Charente compte 2 méthaniseurs en service, celui de Confolens qui a commencé à fonctionner en 2020 et une unité à la ferme de la Grande Dennerie dans le Sud Charente. Il y avait auparavant une unité à La Chapelle mais qui n'a été en fonctionnement que 5 années car problèmes de rentabilité économique. A St-Laurent-de-Cognac (Charente-Maritime), l'un des plus grand méthaniseur de France utilise les résidus de presse du Cognac.

Actuellement, plusieurs projets sont en cours en Charente, à St-Séverin qui a été un coup de force de la préfète pour l'imposer, un autre projet est à Montbron.

UN ENJEU POUR LES TERRITOIRES D'ÉLEVAGES ?

Dans les départements voisins, et notamment en Haute-Vienne, il y a de nombreuses unités de méthanisation (15).

A l'échelle régionale, en 2021, 90 méthaniseurs fonctionnaient sur la région Nouvelle-Aquitaine. La aussi, plus des 3/4 ont une valorisation orientée pour la production d'électricité.

L'argument avancé pour promouvoir la méthanisation est dans la disponibilité de matière avec les fumiers de bovins.

Pour autant, à se pencher sur les potentiels méthanogènes des substrats (en m³/t de matière brute), on se rend compte du faible potentiel des fumiers.

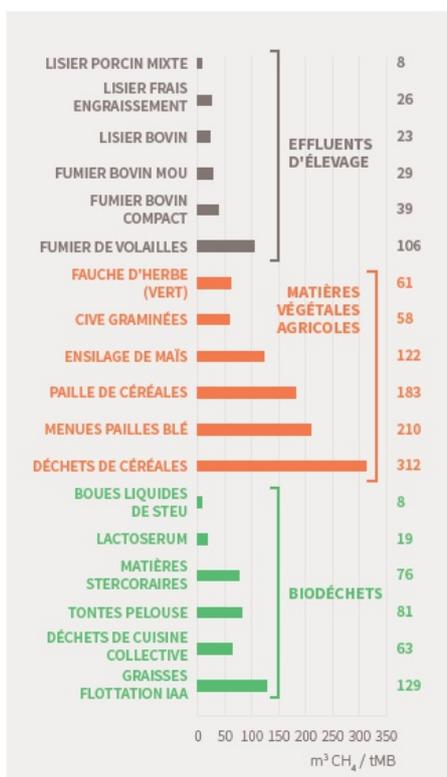


Figure 4 : Potentiels méthanogènes moyens des principaux substrats utilisés en méthanisation en volume de méthane par tonne de matière brute

Source : Base de données MethasIm, IFIP 2018

Au regard du tableau, les fumiers sont au mieux 3 fois moins méthanogènes que des ensillages de maïs. (30 m³/t MB contre 120 m³/t MB). Les autres intrants que sont les CIVE et ensilage d'herbe (60 m³/t MB) sont quant à eux deux fois plus efficace que la très grande majorité des fumiers.

MAINTENIR L'ÉLEVAGE ET NE PAS LE SUPPRIMER !

L'Allemagne a connu une phase intense de développement de la méthanisation autour des années 2000. Les systèmes de polycultures élevages se sont peu à peu spécialisés dans la production d'énergie où la vocation des fermes s'est transformée en production d'énergie.

Or, l'élevage est trop souvent accusé de « gâcher » des surfaces pour produire des protéines animales en comparaison avec les protéines végétales. Si l'on suit ce même raisonnement combien faudra-t-il de calories végétales (qui seront détournées de l'alimentation humaine) pour produire 1 m³ de méthane ? La pression sur le foncier est déjà forte et la Confédération Paysanne craint un phénomène d'accaparement des terres pour le fonctionnement des méthaniseurs, et une envolée des prix du foncier agricole, phénomène déjà visible en Ile et Vilaine.

"UNE DIVERSIFICATION OU PLUTOT CHANGEMENT DE STATU" LA QUESTION EST DE SAVOIR À QUELLE ECHELLE CELA SE JOUE

Les exploitantations qui font de la méthanisation se figent-elle dans le même système ou leur permet-il d'évoluer ? Nous craignons comme c'est le cas en Allemagne une spécialisation d'exploitations pour faire de l'énergie. A part la micro-méthanisation, les systèmes semblent se figer.

PRÉSERVER L'ÉLEVAGE AVANT TOUT ET NE PAS DEVENIR EXPLOITANT ÉNERGÉTIQUE

UN REVENU AGRICOLE POUR LES ÉLEVÉS-EUSES

Face à de très faibles revenus, et si la capacité d'investir le permet la tentation est grande et légitime de vouloir se lancer dans un projet de méthanisation.

Fortement subventionnée, en particulier par des tarifs de rachat de l'électricité et du gaz, cette technologie attire, quand l'élevage laitier, par exemple, n'est plus rémunéré. Les subventions permettent de prendre en charge une partie des investissements, mais de manière générale, les pouvoirs publics font le choix de développer une politique énergétique en faisant porter aux paysan·ne·s le risque et l'endettement, dont la dette est déjà élevée. Or, c'est la production alimentaire qui doit être rémunérée. S'opposer aux accords de libre-échange permettrait déjà de revaloriser les éleveurs français.

DE L'ÉNERGIE : OUI MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX ! RÉPARTITION, COHÉRENCE ET AUTONOMIE LOCALE

La méthanisation, à l'image du photovoltaïque au sol et des agro-carburants posent la question de quel territoire voulons-nous ? Nous proposons que des concertations locales soient réalisées avec tout le spectre que ces approches énergétiques donnent à voir. Ces questions doivent être pensées plus largement qu'au seul sein du monde agricole. Les conséquences sont multiples : pertes de foncier pour l'alimentation, refaçonnage des paysages, fixation des fermes dans un système, quid du renouvellement, autonomie ou exportation.. Bref, les questions sont multiples et seulement l'échange et les discussions permettront d'avancer ensemble.

FINANCIARISATION DE L'AGRICULTURE ET BLOCAGE DES SYSTÈMES : QUELLE REMPLACEMENT POSSIBLE ?

La société a des attentes très fortes sur l'évolution des pratiques agricoles. Un projet comme de méthanisation bloquera les évolutions de pratiques des paysans fournisseurs. Sous couvert de faire de l'énergie verte, nous enfermons les paysan·ne·s dans des systèmes de production intensifs, qui n'incitent pas au développement du pâturage puisque le méthaniseur a besoin d'être nourri de lisiers et de cultures. De plus, qui pourra être en mesure de reprendre une ferme, plus de racheter des parts d'une unité de méthanisation à part des financeurs extérieurs au monde agricole ?

DÉVELOPPER UNE MÉTHANISATION PAYSANNE, EMPÊCHER UNE MÉTHANISATION QUI ACCAPARE LES RESSOURCES

Les projets de méthanisation doivent intégrer les dimensions sociales et environnementales indispensables à tout projet de territoire et permettre une réappropriation de la gestion de l'énergie, de sa production à sa consommation. Il ne s'agit pas juste de produire un débouché. Toutes les limites évoquées précédemment appellent à définir précisément la méthanisation qui pourrait correspondre à un projet d'agriculture paysanne et à ne pas viser une augmentation de la production énergétique issue de la biomasse sans y accoler les orientations précises du projet global de société que nous souhaitons. Le besoin de s'affranchir des énergies fossiles ne doit pas se réaliser en poursuivant, voire en développant un modèle d'agriculture industrielle. La méthanisation est pertinente dans certains cas, à condition que le projet de méthanisation soit adapté et dimensionné à la ferme et aux ressources disponibles dans un territoire géographique proche, sans intégrer de cultures énergétiques dédiées. Il ne doit pas favoriser un modèle d'agriculture hors-sol, producteur délibéré de déchets et qui pourrait mettre en péril la souveraineté alimentaire et l'autonomie paysanne.

Date septembre 2023 - Confédération Paysanne de la Charente/
Tél. : 06 44 93 56 55 / adresse email : adearterremer16@gmail.com
site internet : <https://charentes.confederationpaysanne.fr/>